CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176157** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE 13/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/2018

Raison sociale : ECO-LOGIS HABITAT CONSEIL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/11/2025

Capital : 30 000

8 RUE DES BOURRELIERS
14123 IFS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2018B01211

Siret : 843 094 939 00025

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 3701049

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T17793-2

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T17793-2

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 31 83 83 60 **Fax :**

Portable : 06 03 25 39 08

Responsabilité légale :
SAULNIER TONY GÉRANT

Site Internet : http://www.eco-logishabitatconseil.com/

E-mail : ecologis.habitat.conseil14@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 817 001 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	5	05/11/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	7	07/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2025 09:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E176157** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/2018
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/11/2025
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2018B01211

Siret : **843 094 939** **00025**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 3701049
Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T17793-2
Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T17793-2
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **ECO-LOGIS HABITAT CONSEIL**

8 RUE DES BOURRELIERS
14123 IFS

Téléphone : 02 31 83 83 60 **Fax :**
Portable : 06 03 25 39 08

Site Internet : http://www.eco-logishabitatconseil.com/
E-mail : ecologis.habitat.conseil14@gmail.com

Responsabilité légale :
SAULNIER TONY GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	05/11/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	07/11/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	07/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	15/12/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2025 09:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.